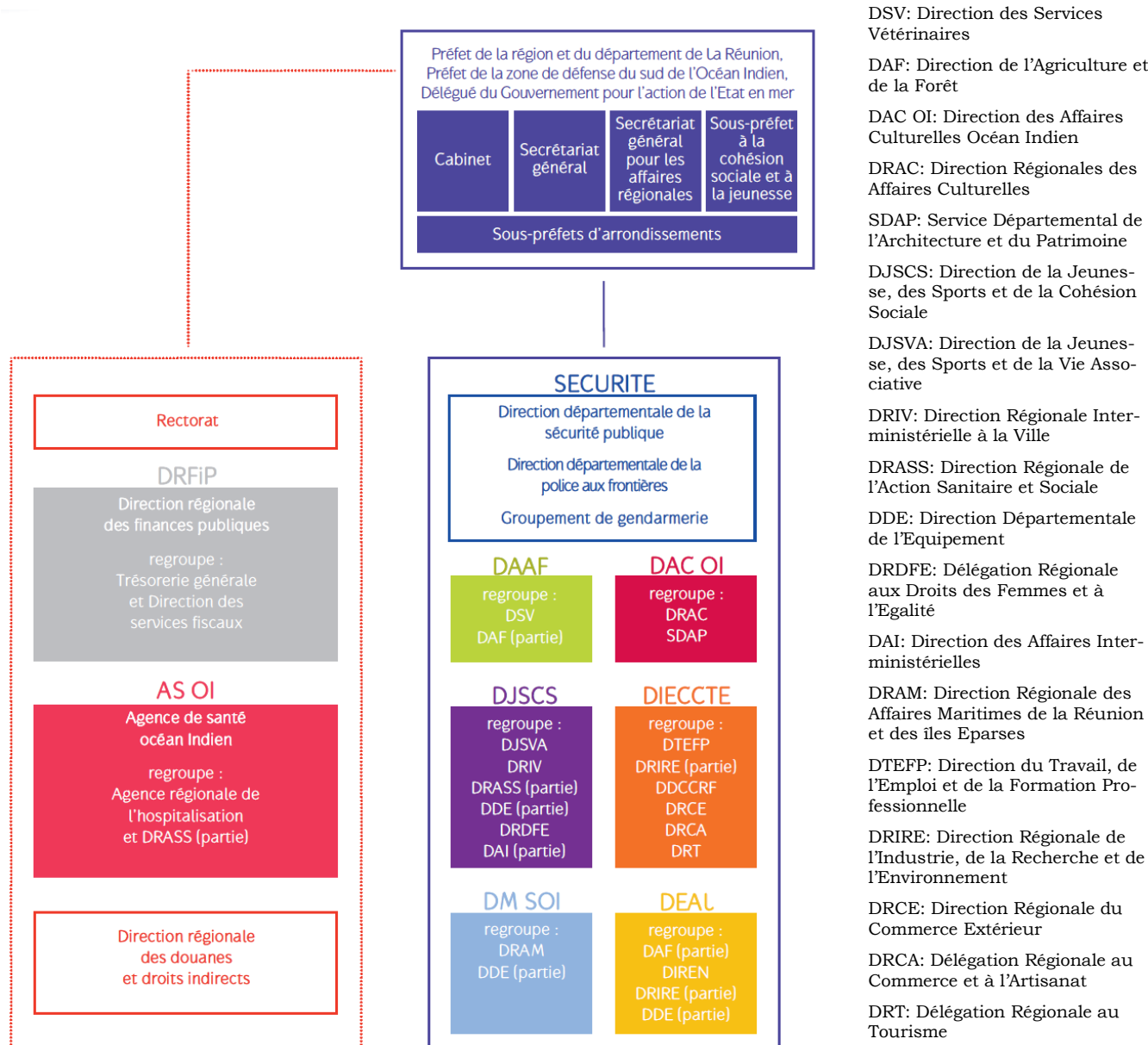


# Rappel sur la nouvelle organisation des services de l'Etat



Depuis le début de cette année, les services de l'Etat se sont réorganisés. Force est de constater que de nombreux professionnels des métiers de bouche ne sont pas toujours au courant de ces remaniements et s'y perdent. Zoom sur cette réorganisation. (voir schéma)

Concernant l'hygiène alimentaire entre autre, la **Direction des Services Vétérinaires (DSV)** se retrouve au sein de la **Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)**, la **Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF)** rejoint la **DIECCTE (Direction des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi)**. Retrouvez un bref descriptif de ces services en page 2.



DSV: Direction des Services Vétérinaires

DAF: Direction de l'Agriculture et de la Forêt

DAC OI: Direction des Affaires Culturelles Océan Indien

DRAC: Direction Régionales des Affaires Culturelles

SDAP: Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

DJSCS: Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DJSVA: Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

DRIV: Direction Régionale Interministérielle à la Ville

DRASS: Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale

DDE: Direction Départementale de l'Equipelement

DRDFE: Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité

DAI: Direction des Affaires Interministérielles

DRAM: Direction Régionale des Affaires Maritimes de la Réunion et des îles Eparses

DTEFP: Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DRIRE: Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

DRCE: Direction Régionale du Commerce Extérieur

DRCA: Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat

DRT: Délégation Régionale au Tourisme

DIREN: Direction Régionale de l'Environnement

Source: Préfecture de la Réunion



Services autonomes



Services sous l'autorité du préfet

## La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)

Issue de la fusion de la Direction des Services Vétérinaires (DSV) et d'une partie de la Direction de l'Agriculture et des Forêts (DAF), la DAAF permet d'intégrer l'ensemble des missions du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

La DAAF répond à trois ambitions:

- Appliquer une politique alimentaire dynamique et rigoureuse par le développement d'une **offre alimentaire sûre, diversifiée et durable**, la surveillance des maladies émergentes et la

prévention des crises d'approvisionnement

- Favoriser le développement de la production locale
- Contribuer à une agriculture durable et protéger son foncier

Le service « Sécurité Sanitaires des Aliments » de la DAAF a pour missions d'inspecter les établissements qui manipulent des denrées d'origine animale et de contrôler les entreprises agréées, ainsi que celles

de la restauration collective et les grandes surfaces.

### Coordonnées:

Adresse: Boulevard de la Providence 97489 Saint Denis Cedex

Téléphone: 0262 30 89 89

Fax: 0262 30 89 99

Courriel: daaf974@agriculture.gouv.fr

Site: www.daa974.agriculture.gouv.fr

## L'Agence Régionale de Santé Océan Indien (ARS OI)

L'ARS OI est constituée de deux délégations d'îles: à La Réunion et à Mayotte.

Chaque délégation représente la Direction Générale de l'Agence et a un lien régulier avec le préfet concerné, afin de mettre en place une politique de santé publique, en tenant compte des spécificités de La Réunion et de celles de Mayotte.

Pour ce qui concerne l'hygiène ali-

mentaire, la Direction de Veille et de Sécurité Sanitaire de l'ARS OI travaille en étroite collaboration avec la DAAF lors de la survenue de cas de Toxi-Infections Alimentaires Collectives (TIAC). Leurs services interviennent lorsque plus de 5 cas de TIAC sont déclarés. La déclaration peut se faire par un simple appel du médecin ou du malade. Dès lors, leurs services procèdent à une enquête

alimentaire auprès des malades afin de déterminer les causes de l'intoxication alimentaire et d'identifier l'aliment incriminé. Les résultats de l'enquête menée sont communiqués aux services de la DAAF.

### Coordonnées:

Adresse: 2 bis, av Georges Brassens - CS 60050 — 97408 Saint-Denis Cedex 09

Téléphone: 0262 93 94 15

Courriel: ars-oi-dvss@ars.sante.fr

## La Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE)

La DIECCTE, issue de la fusion de six services (Cf. page précédente) a pour missions de:

- Garantir le caractère concurrentiel et loyal des marchés
- Favoriser le développement économique local
- Renforcer la cohésion sociale du territoire
- Prendre en compte les relations et conditions de travailler
- Promouvoir et accompagner le dialogue social local

La DIECCTE est organisée autour de 3 pôles:

1. Le pôle économique, entreprise, emploi ( pôle 3E)
2. Le pôle politique du travail (pôle T)
3. Le pôle concurrence, consommation, répression des fraudes (pôle C)

C'est dans ce dernier pôle que se retrouve l'ex DDCCRF. Son action s'articule avec celle de la DAAF. Les missions du

pôle C sont les suivantes:

- ◆ Assurer la régulation concurrentielle du marché
- ◆ Assurer la protection économique du consommateur
- ◆ Assurer la sécurité du consommateur
- ◆ Assurer la métrologie légale

### Coordonnées du pôle C:

Adresse: 12 lotissement Lemerle, rue de Bois de Nèfles 97488 Saint Denis Cedex

Téléphone: 0262 90 21 41

Courriel: ud974@dgccrf.finances.gouv.fr